

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS
DU MERCREDI 22 MAI 2019, À 17 HEURES 30
À LA SALLE ST REMY À ROSSENS

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,
Damien IMHOF, conseiller communal, de Courtepin, pour les Communes du Haut-Lac,
Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac,
Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,
Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,
Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,
Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux,
Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,
Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,
Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.
Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

Mme Christa Aebischer-Piller, inspectrice scolaire
M. Michel Piller, inspecteur scolaire
M. Jean-Baptiste Thalman, président du Conseil des parents

Communes présentes : 31 sur 31

Communes excusées :

Communes absentes :

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

**Nombre de voix
représentées / sur**

92/92

Délégués et conseillers présents:	40	
Comité	16	
Autres participants et invités	7	
Total des personnes présentes	63	
dont	41	avec voix délibérative + celle du président
	15	avec voix consultative.

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 22 MAI 2019, À 17 HEURES 30
A LA SALLE ST REMY À ROSSENS**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

M. le Président ouvre la séance à 17h39, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et annonce l'absence d'un membre du Comité, à savoir **M. Aurélien BAROZ**, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive.

M. le Président laisse la parole à **M. Fabien SCHAFER**, conseiller communal pour la Commune de Gibloux pour quelques mots de bienvenue. **M. Fabien SCHAFER** présente succinctement sa commune et tient à remercier M. Repond et l'ensemble de son équipe pour l'excellence de leur travail au travers de l'Association qui sert directement les intérêts de l'ensemble des communes. La commune du Gibloux a le plaisir d'inviter les délégués au terme de cette assemblée pour le verre de l'amitié, pour lequel la délégation de la commune doit s'excuser en raison d'une séance du conseil général.

M. Damien Imhoff arrive à 17 h41.

M. le Président salue ensuite le-s représentant-s de la presse locale, ainsi que les invités, à savoir :

- Pour la Ville de Fribourg, **Mme Antoinette de Weck**, conseillère communale, directrice, qui arrivera avec quelques minutes de retard ;
- En lien avec le point 3 de l'ordre du jour, **M. Peter Giezendanner** pour le bureau Team+ ;
- En lien avec le point 4 de l'ordre du jour, **M. Stéphane Peiry**, réviseur ;
- En lien avec le point 5 de l'ordre du jour, **M. Marcel Bulliard**, inspecteur scolaire.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 20 février 2019 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 19 du 10 mai 2019.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 13 mars 2019
2. Informations du Comité
3. Construction d'une nouvelle école du CO : choix du site
4. Comptes 2018 :
 - 4.1. Fonctionnement
 - 4.2. Investissements
 - 4.2.1. CO du Gibloux : raccordement Home et CO « FARCAD 1 »
 - 4.2.2. autres investissements courants
 - 4.3. Rapport de gestion
5. Adoption du règlement scolaire
6. Divers.

M. le Président précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demander aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie les délégués de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Sont désignés en qualité de scrutateurs : M. Laurent Dessibourg, conseiller communal, pour la commune d'Avry, Mme Katuscia Sansonnens, conseillère communale, pour la commune de Neyruz, et M. Jacques Crausaz, conseiller communal pour la commune du Gibloux.

Aucune remarque ni objection n'étant formulée quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président** déclare l'Assemblée valablement constituée.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 13 MARS 2019

Le PV est accepté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITÉ

Modification de la loi scolaire – information

Lors de sa session du mois de mars, le Grand Conseil a modifié la loi scolaire sur plusieurs points. **M. le Président** laisse la parole à **M. Frédéric Repond** :

A la suite de l'arrêt du TF, le Grand Conseil a pris les décisions qui peuvent être résumées de la manière suivante :

Fournitures scolaires

- Année scolaire 2018 / 2019
L'Etat versera un montant de Fr. 75.- par élèves d'ici fin mai 2019
- Année scolaire 2019 / 2020
L'Etat versera un montant de Fr. 75.- par élèves au début de l'année 2020
- Année scolaire 2020 / 2021
Les fournitures scolaires seront reprises par L'Etat dès le 1^{er} janvier 2020

Activité scolaire :

Les semaines thématiques organisés par un CO peuvent comprendre des activités payantes à la condition qu'un choix d'activités variés et gratuites soit également proposé.

Mme Antoinette de Weck arrive à 17h46.

Suite des travaux :

Les modifications apportées au RLS et à l'ordonnance fixant des montants maximaux sont actuellement en consultation jusqu'au 21 juin prochain. Le comité de direction examinera ce dossier lors de sa prochaine séance au mois de juin.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.1. Représentation de la commune d'Hauterive au Comité de direction

M. le Président informe les délégués de la démission du conseil communal d'Hauterive de M. Aurélien Baroz au mars 2019.

L'élection complémentaire est planifiée le 30 juin 2019. L'élection officielle de son successeur par les délégués de notre association ne sera possible qu'à l'occasion de l'Assemblée des délégués de fin d'année.

M. le Président remercie M. Baroz, absent lors de cette assemblée, pour son engagement et son travail pour la commune et pour l'Association.

2.2. Déménagement de l'Administration dans les locaux de l'Ecole du CO de Sarine Ouest

Dès le 3 juin prochain, l'administration de l'Association se trouvera dans les locaux de l'Ecole du CO de Sarine Ouest.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.3. Prochaine assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu

- **Jeudi 12 décembre 2019 à 17h30 (lieu à définir)**

3. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DU CO : CHOIX DU SITE

M. le Président rappelle l'historique, les principales démarches, ainsi que les différentes recommandations et les prochaines étapes avant de procéder au vote.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1. **Rappel des principales démarches**

3.1.1. Crédit d'étude portant sur la recherche et l'évaluation de sites

- ✓ Résultats étude Wanders juillet 2016
- ✓ Présentation calendrier et organisation de projet 1^{er} juin 2017
- ✓ Assemblée extraordinaire 5 octobre 2017
- ✓ Définition des sites éligibles mars – avril 2018
- ✓ Ateliers techniques (communes, services cantonaux) mai à septembre 2018
- ✓ Etude de faisabilité et évaluation des sites éligibles avril à octobre 2018
- ✓ Présentation de l'évaluation technique des sites (Team+) 13 décembre 2018
- ✓ Discussions avec les partenaires concernés déc. 2018 – jan. 2019
 - Ville de Fribourg
 - District du Lac (Préfet, CO région Morat, commune de Courtepin)
- ✓ Discussions avec les propriétaires des sites retenus, notamment sur les modalités financières janvier 2019
- ✓ Rapport final Team+ 11 février 2019





3.1.2. Evolution des effectifs et capacité d'accueil 13 mars 2019

- Evolution des effectifs à l'horizon 2030
- Capacité d'accueil des écoles du CO de la Ville de Fribourg
- Capacité d'accueil de la nouvelle école du CO
- Bassin de recrutement

3.1.3. Annexe au rapport Team+, Etat des planifications PAL et PAD 22 mars 2019

3.1.4. Discussions avec la Ville de Fribourg 1er mai 2019

M. le Président laisse la parole à **M. Frédéric Repond** qui commente le tableau suivant (état au 11.01.2019) :

	2018	2025 / 2030
BELLUARD	 <p>Bâtiment principal + Villa Caecilia + Pavillon Bourg</p> <p>29 classes 6 classes 2 classes 762 élèves</p>	 <p>Bâtiment principal</p> <p>29 classes 597 élèves</p>
JOLIMONT	 <p>Bâtiment principal + Jura</p> <p>31 classes 8 classes 803 élèves</p>	 <p>Bâtiment principal + Jolimont 1905</p> <p>31 classes (45 classes?) 638 élèves (927 élèves?)</p>
TOTAL :	76 classes / 1'565 élèves	60 classes (74 ?) / 1'235 élèves (1'524?)

CO du Belluard

Les six salles de classe de la Villa Ceacilia ayant été récemment rénovées, celles-ci resteront disponible pour les besoins du CO.

CO du Jolimont

Lors de sa séance du 8 avril 2019, le Conseil général de la Ville a accepté la rénovation du bâtiment Jolimont 1905 pour un montant total de plus de CHF 14 millions. Ce nouveau bâtiment procurera notamment 14 salles de classe.

M. le Président termine cette partie de rappels et ouvre la parole. Elle n'est pas utilisée.

3.2. Examen des deux sites recommandés par l'évaluation technique

M. le Président rappelle que tous ces éléments figurent dans le message adressé aux délégués. Il est cependant important d'en reprendre oralement les éléments principaux.

Principaux aspects examinés par le comité de direction

- Recommandations
 - du bureau d'étude mandaté
 - du Comité de direction
- Propriétaire foncier
 - Belfaux : plusieurs propriétaires privés
 - Givisiez : un propriétaire assurant une tâche publique
- Soutien politique
 - Belfaux : fort soutien politique local
 - Givisiez : réserve en matière d'implantation émise dans un premier temps ; néanmoins ouvert à une collaboration dans l'éventualité où le site de Givisiez devait être retenu.
- Temporalité
 - La temporalité est différente pour les sites ; le site de Givisiez permet d'entrevoir une certaine « sécurité » afin de disposer des locaux pour la rentrée en août 2026.
- Desserte et accessibilité
 - Le site de Belfaux ne possède à l'heure actuelle pas de desserte ; celle-ci doit être créée, contrairement au site de Givisiez.
- Aménagements extérieurs
 - La surface « généreuse » du site de Belfaux permet d'entrevoir des aménagements extérieurs, perspective que le site de Givisiez ne peut pas offrir.
- Eléments financiers
 - Terrain
 - Aménagements sportifs extérieurs
 - Piscine
 - Parking
 - Accès, taxe de raccordement et divers

3.3. Eléments financiers

M. le Président laisse la parole à **M. Frédéric Repond** qui commente l'aspect financier, présenté à la page 5 du message.

M. le Président ouvre la parole :

M. David Bonny, conseiller communal de Prez-vers-Noreaz, relève tout d'abord qu'il n'existe pas d'arrêt CFF à Givisiez pour les élèves de Grolley. Les élèves de Corminboeuf pourraient eux se rendre à pied à Belfaux. Puis, pour bien clarifier, **M. Bonny** énonce que le CO de Givisiez serait un bloc de trois étages, avec une place de sport à 750 mètres, pour un horaire scolaire de huit heures par jour, y compris les déplacements aller-retour vers la place de sport et

demande si un bus est prévu ou si les élèves devront s'y rendre à pied. **M. Bonny** ajoute que Belfaux a l'avantage d'être un CO de deux étages avec une place de sport juste à côté, dans un cadre environnemental assez propice, alors que le site de Givisiez se situe dans une zone industrielle.

M. le Président répond tout d'abord à la question concernant Grolley: effectivement, cet arrêt n'existe pas actuellement. Par contre, il est prévu lors du changement d'horaires de décembre prochain. En ce qui concerne les 750 mètres séparant le CO de la place de sport, **M. le Président** explique que ce point a été longuement discuté. D'autres CO connaissent déjà cette situation, comme le CO du Gibloux par exemple. Il s'avère qu'expérience faite, une telle distance a certes un impact sur la fréquence d'utilisation de la place de sport, mais ne constitue aucunement un obstacle à son utilisation. **M. le Président** ajoute encore qu'il a été jugé intéressant d'intégrer en plus de cette solution en extérieur une variante comprenant une piscine, ce qui rend encore plus grande la palette offerte aux élèves de cette région.

Le comité n'a rien à ajouter.

M. Gianmarco Ferri, conseiller communal pour la commune de Grolley, s'interroge sur les chiffres présentés en page 5, à savoir une surface de parcelle pour Givisiez de 10'000 m², avec une surface plancher totale estimée à 16'800 m² et se demande qu'elles en sont les implications. **M. Repond** le rassure en lui expliquant que les chiffres sont bien justes; le programme des locaux nécessite une réflexion quant à la question d'une salle de sport en souterrain, comme c'est d'ailleurs déjà le cas au CO de Pérolles, et d'envisager un parking en sous-sol. Il s'agit là de gaspiller le moins de surface disponible.

M. Michel Moret, syndic de la commune d'Avry, demande, en lien avec l'aménagement du territoire à Belfaux, qui est le seul point négatif de cette commune, si le canton soutient ce projet.

M. le Président le renvoie pour l'essentiel au complément du 22 mars et dans le rapport de Team+. Il rappelle que la temporalité est un des aspects plusieurs fois discuté. Différentes rencontres ont été organisées, notamment du côté de la commune qui a entrepris des démarches au niveau cantonal, et aussi entre la commune et l'Association pour définir si les incertitudes temporelles pouvaient être levées. Le document complémentaire du 22 mars annexé à la convocation confirme malheureusement les incertitudes qui subsistent et qui n'ont pas pu être levées par le Canton, malgré l'investissement en ce sens de la Commune et de l'Association.

Mme Rose-Marie Probst, syndique de Belfaux, précise que le PAL a été déposé et a soulevé certaines oppositions concernant ce secteur, qui ont toutes été levées aujourd'hui. Le document est en voie d'être déposé au Canton.

Il reste la problématique du raccordement du quartier avec la route de contournement, ce qui n'est pas du ressort de la commune. Pour éviter des coûts inutiles si le projet n'est pas réservé à Belfaux, la commune attend la décision prise lors de cette assemblée pour avancer dans ces démarches.

Concernant l'autre problématique du gazoduc, **Mme Probst** argumente le fait qu'il n'est pas situé à cet endroit mais vers les communes de Corminboeuf et Givisiez.

Concernant les TPF qui ont apparemment émis une réserve pour une 2^e voie, **Mme Probst** relève l'étonnement de la commune qui, après deux demandes préalables et une mise à l'enquête, n'avait encore jamais reçu de remarque dans ce sens.

Mme Probst rappelle encore que la zone qui a été déterminée selon le PAL est une zone d'intérêt général qui retrouvera son statut de zone agricole si le CO ne devait pas s'y construire. **M. le Président** relève que l'accès ne fait pas partie de cette zone. **Mme Probst** explique qu'une première étude du pont a été faite, mais qu'il ne s'agit pas de la forme définitive, il s'agit d'une projection.

M. Peter Giezendanner de Team+ se réfère au rapport qui précise que plutôt que le principe d'une approbation ou non de la mise en zone, c'est la question de la temporalité qui est un enjeu pour ce site. C'est d'autant plus le cas qu'un PAD doit encore être étudié.

La parole n'est plus utilisée.

3.4. Recommandations

M. le Président revient sur la synthèse du rapport de Team+ :

❖ Belfaux, « en La »

- Les oppositions en cours induisent un risque de retard,
- La nécessité de réalisation d'un pont amplifie ce même risque,
- L'étude du PAD n'a pas encore débuté.

En l'état, il est estimé que la faisabilité est acquise, malgré une temporalité difficile à évaluer.

❖ Givisiez « Les Taconnets »

- La proximité immédiate de la future gare actuellement en chantier est un atout évident, offrant une accessibilité idéale en train et en bus depuis le bassin versant.
- La mutation engagée du secteur et l'intégration de l'implantation d'un CO dans le PAD en cours d'étude valorisent ce site.
- Quand bien même une procédure d'assainissement est en cours, la proximité avec l'entreprise Kaufmann n'est pas à négliger.
- Ce site présente sous tout point de vue un intérêt évident.

Le comité recommande la variante du site de Givisiez avec la nouvelle école qui desservira le bassin de recrutement composé d'une part, des communes de Corminboeuf, Givisiez, Belfaux, Grolley et La Sonnaz, et, d'autre part, dans l'attente de la mise en oeuvre d'une solution « Lacoise » à l'horizon 2030, les communes de Courtepin (y.c. Villarepos) et Misery-Courtion.

3.5. Prochaines étapes et planification intentionnelle

A la suite du choix du site, les phases décisionnelles significatives ci-après sont à relever :

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| ➤ Achat du terrain / concours | décembre 2019 |
| ➤ Crédit d'étude | avril 2021 |
| ➤ Crédit d'ouvrage | novembre 2022 |
| ➤ Référendum financier obligatoire | février 2023 |

La parole est donnée.

Mme Miriam Hess de la commune de Cottens demande comment un PAD pour le site des Taconnets peut être mis à l'étude s'il n'y a pas de projet, ce que les communes ne peuvent pas faire sans projet en cours.

M. Peter Giezendanner explique que le PAD actuellement à l'étude pour Givisiez englobe l'entier du site des Taconnets, qui correspond à peu près au triple de la surface. Son développement se base sur le projet lauréat issu des MEP et fera l'objet d'un suivi avec un GT/COPIIL intégrant la commune et les services cantonaux. Des contacts ont eu lieu avec TPF IMMO qui se sont montrés intéressés à l'intégration d'un CO dans le futur quartier. D'ailleurs, les deux scénarii de capacités ont été intégrés dans le développement du projet PAD.

M. Christian Clément, syndic de la Sonnaz, relève qu'en fonction de tout ce qui a été présenté, il lui semble que le site de Belfaux montre plus d'avantages que celui de Givisiez et

se demande pourquoi le choix se porte sur Givisiez. **M. le Président** lui rappelle que le comité a travaillé pour présenter son argumentation et une proposition, mais qu'au final, ce sont les délégués qui auront le dernier mot. Il est possible que les délégués aient un avis différent que celui du comité. Ce qui est important pour le comité s'est de s'exprimer de manière claire et transparente en donnant les éléments pour que les délégués puissent se forger leur propre opinion. En l'occurrence le comité se base sur le rapport technique qui démontre que l'accès mobilité est le meilleur par rapport aux trois sites retenus. Un des critères le plus déterminant au final est la temporalité pour valider cette proposition. Si les trois sites étaient en lice, c'est qu'ils avaient tous les trois de vrais atouts. Le gros handicap de Courtepin s'avère être l'aspect mobilité qui joue à l'inverse en faveur de Givisiez. **M. le Président** ajoute encore que personnellement, la grande différence qu'il voit entre les deux sites est le type d'environnement, plus vert à Belfaux, plus urbain à Givisiez. L'élément déterminant est celui de la temporalité. L'étude a été très claire sur le fait que la faisabilité est acquise sur le site de Belfaux, mais la temporalité est difficile à évaluer, ce qui rend difficile la synchronisation avec l'échéance de la construction du nouveau CO en 2026, qu'il faudrait dans ce cas reporter à 2027-2028, avec le risque d'entrer dans la zone qui devient critique selon l'étude de l'évolution démographique.

M. Clément relève que les deux sites présentent des avantages. Il pense que la temporalité peut se régler sans problème pour un projet de cette importance. Ce qui l'inquiète c'est l'étroitesse de la surface à Givisiez, alors que les 25'000 m² de Belfaux représentent une surface agréable, qui permet d'avoir des zones vertes et d'autres infrastructures. Il met en balance les 750 mètres pour rejoindre à pied les infrastructures sportives à Granges-Paccot. Il pense que le site de Givisiez est trop exigü.

Mme Caroline Déneraud tient à préciser qu'au niveau de la temporalité et de l'aspect de l'intérêt public, elle a assisté avec M. Repond et des membres du comité à différentes séances notamment au SECA, et après discussions, il s'avère qu'aucune procédure accélérée n'est possible. Elles doivent suivre leur cours de manière standard.

M. Moret tient à souligner en lien avec la temporalité que la commune de Granges-Paccot a créé une école en très peu de temps et ajoute que du moment où il y a une commune et un canton qui sont derrière un projet, il peut en principe avancer de manière extrêmement rapide. Il pense en outre que le site de Belfaux offre un site optimal en termes de qualité de vie pour les enseignants. Il offre des options d'évolution beaucoup plus grandes au niveau des infrastructures sportives et autres ; globalement, il sera moins cher. Les trajets seront également plus courts. La commune d'Avry a senti celle de Belfaux motivée par le projet, mais pas celle de Givisiez. Il termine en ajoutant que la qualité de vie est vraiment à prendre en compte, et que dans ce sens-là, le site de Belfaux est optimal. L'aspect de la temporalité ne lui semble pas aussi grave et dangereux que présenté. La commune d'Avry soutient clairement le projet de Belfaux.

M. le Président tient se distancier de l'affirmation liée au coût moindre du site de Belfaux ; en effet, s'il est possible de se baser sur des estimations, aucune étude de crédit formalisé n'a encore été établie, ni pour un site, ni pour l'autre. En ce qui concerne le critère de la mobilité, l'étude présente deux sites comme particulièrement intéressants, à savoir Belfaux et Givisiez, avec un léger plus pour Givisiez.

M. Bonny remercie M. le Président pour toutes ces informations ; il tient à rappeler que la discussion concerne des enfants de 12 à 16 ans qui seront au nombre de 750 sur un site, ce qui n'est pas facile à gérer. Il pense que cette situation sera mieux gérable sur un site de 25'000 m², sur deux étages. Le bâtiment sera en outre plus facile à évacuer que sur un site resserré industriel de 10'000 m². Il faut non seulement tenir compte de l'aspect qualité de vie

mais aussi celui de la pédagogie. Il s'inquiète de savoir où ces élèves passeront leur pause sur le site de Givisiez.

M. le Président remercie l'assemblée pour ces différentes prises de position.

Mme Rose-Marie Probst tient encore à ajouter que la commune de Belfaux précise qu'elle n'a fait aucun lobbying pour défendre son site pour ne pas influencer les délégués rassemblés ce soir pour se déterminer sur le choix d'un site en vue de la construction d'une nouvelle école pour nos adolescents. Elle souhaitait présenter le meilleur environnement pour eux. Nous attendions dans ce message un site proposé qui offrait toute l'objectivité, la cohérence et la bienfaisance souhaitée pour permettre une détermination claire pour choisir le site qui serait proposé. La commune ne l'a pas vraiment ressenti, ce qui engendre une certaine frustration ; elle ressent ne pas avoir été traitée de manière équitable et que les avantages qu'offraient son site n'avaient pas été mis en valeur; le message été axé sur les problèmes liés à l'accès routier. Concernant cette problématique, la commune allait procéder à une étude, qui représente des frais supplémentaires pour elle, alors que le projet n'allait peut-être pas être réalisé. La commune a fait ce qui devait être fait. Elle ajoute encore concernant l'étude du PAD qu'on a reproché à la commune de ne pas avoir entamée, qu'il est nécessaire d'avoir un projet et un partenaire pour l'entreprendre. **Mme Probst** termine en précisant que les délégués représentants la commune de Belfaux ne soutiendront pas le choix proposé par le comité.

M. le Président remercie Mme Probst pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de procéder au vote, après avoir discuté avec les trois scrutateurs pour l'organisation pratique et constaté qu'il n'était pas saisi d'autres propositions.

3.6. **Vote**

M. le Président procède au vote en précisant que l'assemblée est constituée de 92 voix avec une majorité à 47. La question est de savoir si les délégués acceptent la proposition du comité, à savoir le site de Givisiez.

M. le Président annonce le résultat du vote, à savoir que les délégués ont accepté la proposition du comité à 57 voix pour, 27 contre et 4 abstentions.

M. le Président remercie les délégués ainsi que l'ensemble des personnes qui ont collaboré à la préparation de tous les documents et à toutes les analyses qui ont été faites. Une étape importante vient d'être franchie ce soir ; il relève l'excellente qualité des débats menés dans une ambiance sereine et constructive.

Mme de Weck, M. Giezendanner, M. Lehmann et les personnes qui avaient annoncé leur départ avancé quittent l'assemblée à 18h55.

4. **COMPTES 2018**

M. le Président se réfère à la brochure des comptes 2018 annexée à la convocation.

Les comptes 2018 des écoles et de l'association ont été contrôlés par l'organe de révision PKF fiduciaire SA Fribourg, avant l'envoi aux communes, soit les 20 et 21 février 2019. La discussion finale, avec M. Peiry, s'est déroulée en présence du président et de l'administrateur le 22 février 2019.

Nouveautés en matière de présentation :

- chiffre VI – commentaire relatif aux annexes au bilan au 31 décembre 2018 dont les tableaux se trouvent en page 19 et 20
 - tableau consolidé des flux de trésorerie ;
 - tableau des provisions ;
 - tableau des fonds spéciaux.
- chiffre VII des commentaires, un sous chapitre « énergie » a été nouveau rajouté dans le domaine des infrastructures.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.1. Fonctionnement

4.1.1. Le compte de fonctionnement 2018 de l'Association laisse apparaître **un excédent de charges de Fr. 28'121'700**. En comparaison du budget 2018, l'excédent de charges est inférieur de Fr. 1'318'300 ou - 4.5% après,

- d'une part, la constitution d'une provision d'un montant de Fr. 1'000'000 en lien avec les conséquences financières de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) pour le personnel affilié de l'Association et,
- d'autre part, la dissolution de la provision de Fr. 500'000 comptabilisée à charge des comptes 2017 (conséquences financières de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 relatif à la planification et au financement des activités culturelles et sportives).

Par rapport aux comptes 2017, l'excédent de charges est supérieur de Fr. 472'100 ou + 1.7%.

4.1.2. Bilan consolidé et détail du bilan [page 16 – 18]

Le solde du bilan consolidé de l'Association et des quatre écoles présente, au 31 décembre 2018, un solde à l'actif et au passif de Fr. 47'151'070.

L'endettement net de l'Association se monte à Fr. 27'497'974 (au 31 décembre 2017 : Fr. 31'574'052).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.1.3. Comptes généraux de l'Association (récapitulation des charges et produits 2018)[page 22]

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.1.4. CO du Gibloux [pages 23 – 24]

Les comptes 2018 se soldent par un excédent de charges de Fr. 4'019'015, soit Fr. 95'635 de moins que le budget 2018 ou - 2.3%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.1.5. CO de Marly [pages 25 – 26]

Les comptes 2018 présentent un excédent de charges de Fr. 5'062'590, soit Fr. 206310 de moins que le budget 2018 ou - 3.9%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.1.6. CO de Pérolles [pages 27 – 28]

Les comptes 2018 se soldent par un excédent de charges de Fr. 3'891'395 soit Fr. 390'604 de moins que le budget 2018 ou - 9.1%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.1.7. CO de Sarine Ouest [pages 29 – 30]

Les comptes 2018 se soldent par un excédent de charges de Fr. 5'868'592, soit Fr. 227'438 de moins que le budget 2018 ou - 3.7%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.1.8. Comptes des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle [page 31]

Le total des charges des quatre Offices se monte à Fr. 99'179 soit Fr. 3'521 de moins que le budget 2018 ou - 3.4%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2. Investissements

4.2.1. Report des dépenses et recettes d'investissements et décomptes finaux [pages 32 – 37]

Le report des dépenses d'investissements 2018 au bilan s'élève à Fr. 1'981'797, celui des recettes à Fr. 579'069.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.2. CO du Gibloux : raccordement Home et Co « Farcad 1 »

M. Repond rappelle que le crédit d'investissement a été voté lors de l'assemblée des délégués du 3 décembre 2014 et modifié à l'occasion de l'assemblée des délégués du 9 décembre 2015 en raison de la modification du projet initial visant la construction d'une centrale de chauffage à bois pour le Home et le CO au profit d'un raccordement au chauffage à distance « FARCAD 1 ». Le crédit finalement octroyé se montait à Fr. 850'000.

Le décompte final de cet investissement se présente comme suit :

Prestations d'ingénieurs	Fr.	52'386.30
Adaptations techniques/assainissement du local de chaufferie	Fr.	142'376.30
Raccordement au réseau CAD « FARCAD 1 » de Groupe E Celsius (= intégralité des frais de production et d'acheminement payés d'avance)	Fr.	648'000.00
Total	Fr.	842'762.60
Crédit voté par l'assemblée des délégués du 9 décembre 2015	Fr.	850'000.00
Moins-value	Fr.	7'237.40

Les dépenses relatives à cet objet se sont montées à Fr. 842'762.60, soit une moins-value de Fr. 7'237.40 ou - 0.9%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.2.3. Autres investissements courants

Pour les investissements effectivement finalisés en 2018, la somme des déviations par rapport aux crédits disponibles correspond à une moins-value de Fr. 55'510 ou -15.3 % par rapport aux dépenses brutes selon budget ou crédit d'investissement.

Investissement nets (dépenses et recettes) :

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Administration					0
Gibloux		105'892			105'892
Marly					0
Pérolles					0
Sarine Ouest		252'834			252'834
Total	0	0	358'726		358'726

4.3. Rapport de gestion

Les chiffres clés incluant notamment le coût moyen par élèves ainsi que les différences en plus ou en moins par rapport au budget 2018 sont expliqués en détail dans le rapport de gestion.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.3.1. Rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA

Selon l'usage, le rapport de l'organe de révision a été inséré dans la brochure des comptes 2018. **M. le Président** laisse la parole à M. Stéphane Peiry, réviseur, pour le rapport de l'organe de révision des comptes « PKF Fiduciaire SA », qui se réfère au rapport cité et propose à l'assemblée d'accepter les comptes.

M. le Président remercie M. Peiry pour son intervention.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

4.4. **Vote**

Les comptes sont acceptés à l'unanimité. **M. le Président** remercie les délégués ainsi que M. Repond, M. Rossier et Mme Kolly.

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT SCOLAIRE**

M. le Président rappelle que comme déjà relevé lors de notre dernière assemblée des délégués, plusieurs dispositions posent problème et empêchent l'approbation de notre règlement par la Direction. D'entente avec la DICS, il a été convenu que le règlement serait à nouveau soumis aux délégués au printemps 2019.

Les corrections demandées par la DICS sont les suivantes :

- ❖ Inscription formelle des montants maximaux des contributions parentales;
- ❖ Concordance entre les règlements scolaires de l'Association et de la Ville de Fribourg;
- ❖ Entrée en vigueur du règlement scolaire.

M. le Président remercie M. Schafer qui a pu traduire les demandes de la DICS dans les propositions formulées ce soir et laisse la parole à **M. Repond** qui relève un problème d'impression du document dont les modifications apportées n'ont malheureusement pas été imprimées en couleur. Elles sont malgré tout identifiables par un texte barré ou un texte grisé dans le message.

Il relève une erreur à la page 4, l'article 5 alinéa 2 :

Cette contribution correspond au montant effectif facturé par le cercle scolaire d'accueil, mais au maximum de CHF ~~4'000.-~~ 3'000.- par élève et par année scolaire. Pour une période transitoire jusqu'au 31.07.2019, le montant maximum est toutefois limité à CHF 1'000.-.

Le montant maximum est bien de CHF 3'000 par élève, comme indiqué dans le règlement modifié (page 1 à 5 du message).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.1. Adoption du règlement ... modifications

L'assemblée des délégués accepte à l'unanimité l'adoption du règlement et ses modifications présentées. M. le Président remercie les délégués.

6. **DIVERS**

6.1. Remerciements

M. le Président tient à remercier M. **Aurélien Baroz**, membre du Comité de direction, qui a été élu en qualité de représentant de la commune d'Hauterive au Comité, lors de l'assemblée des délégués le 9 juin 2016, pour le travail accompli. En raison de son absence, un cadeau de départ lui sera remis à l'occasion.

Aucun autre divers n'étant proposé, **M. le Président** clôt l'assemblée à 19h11 en remerciant les délégués de leur participation et la commune Gubloux pour son accueil ainsi que pour le verre de l'amitié offert.

Fribourg, le 22 mai 2019

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM